



DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :
Périscolaire
Tarifs
Année scolaire 2021-2022

L'An Deux Mille Vingt et Un, le sept juin dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 25
Absents : 4

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chasson, Chezeau, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffe, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Vallon.

Pour : 29
Abstentions :
Contre :

Excusé(e)s : M. Dersi (pouvoir à M. Peverelli), Mme Diatta (pouvoir à Mme Guillot), Mme Keskin (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Durif (pouvoir à Mme Lorenzo).

Secrétaire : Mme Guillot.

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les temps périscolaire font l'objet, depuis de nombreuses années d'activités, proposées par la Direction Education et Sports en lien avec de nombreuses associations afin de proposer aux enfants des animations culturelles, artistiques, sportives,.....

Il est proposé de maintenir les tarifs annuels des activités périscolaires de la manière suivante :

Enfant domicilié sur la commune : 50 euros par an

Soit en fonction du quotient familial : <u>Tranches</u>	<u>Tarifs</u>
TR 1 : de 0 à 475 €	41 €
TR 2 : de 476 à 580 €	44 €
TR 3 : de 581 à 780 €	47 €
TR 4 : plus de 781 €	50 €

Enfant non domicilié sur la commune (hors classe ULIS) : 80 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de maintenir les tarifs des activités périscolaires pour l'année 2021-2022 comme indiquée ci-dessus.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

